

Galeries

Mise aux normes du garde-corps

GUIDE
3B

Secteurs patrimoniaux de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (hors du Vieux-Québec)
Sous la juridiction de la **Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)**

MISE AUX NORMES

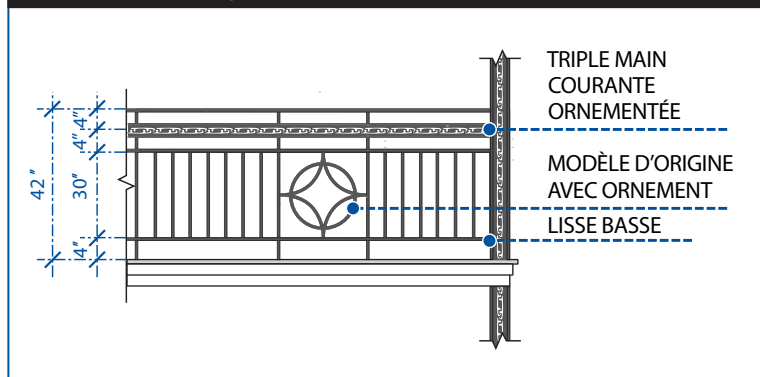
Format du garde-corps traditionnel

Les modèles d'origine de garde-corps traditionnels ont généralement entre 30 et 36 po de hauteur. Pour répondre aux normes actuelles, il est donc souvent nécessaire d'exhausser les garde-corps d'origine. Afin de conserver des proportions harmonieuses tenant compte de l'ensemble des composantes, il est donc primordial de minimiser l'effet de hauteur associé à des garde-corps de 42 po. Pour ce faire, la Commission d'urbanisme exige en façade avant, l'emploi d'une lisse basse avec une double main courante ou une triple main courante pour les garde-corps métalliques qui permettent ainsi de garder des proportions plus traditionnelles (*voir croquis 1*).



Dans la mesure où l'exhaussement des garde-corps et l'interstice minimal entre les barrotins est parfois difficilement conciliable avec les caractéristiques traditionnelles de certains bâtiments, le Code du bâtiment prévoit des assouplissements, notamment lors du remplacement complet à l'identique des garde-corps d'origine. Pour plus de précisions concernant ces dispositions, veuillez consulter la **section des permis du bureau d'arrondissement**.

Exemples de garde-corps traditionnels mis aux normes



Croquis 1

AT-001-2018 (mai 2018)

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu n'engage pas la responsabilité de la Commission qui doit tenir compte du Règlement R.V.Q.1324 et demeure souveraine dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete